









Formateur par nature

# FORMATION

# Travaux sur Cordes

## Préparation au CQP 1

## d'ouvrier cordiste


CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DES HAUTES-ALPES

**CENTRE DE FORMATION**

Chambre de Commerce et d'Industrie des Hautes-Alpes
36 avenue de la République – 05100 BRIANÇON
Tél. 04.92.21.27.33 – Fax. 04.92.20.10.56
montagne@cret-cci.com - www.cret-cci.com


24.07.09 - SP

## Nature du travail

**Des maçons voltigeurs**
Installer l'illumination de la tour Eiffel, qui culmine à 324 mètres, construire le viaduc de Millau, à plus de 300 mètres du sol, nettoyer les vitres pentues de la pyramide du Louvre... autant de défis relevés par le cordiste. Les premiers professionnels étaient des alpinistes recrutés pour entretenir les surfaces en verre des buildings et des monuments d'art. Aujourd'hui, ces voltigeurs sont pour l'essentiel peintres, maçons, couvreurs et soudeurs, formés à l'alpinisme et aux travaux d'accès difficile.

**Usines, ponts et toitures**
Véritable *Spiderman* du bâtiment, le cordiste travaille à des hauteurs vertigineuses, auxquelles nul engin ne peut accéder. Harnaché, muni de cordes, d'un baudrier et de mousquetons, il inspecte des grues et d'immenses cheminées d'usine, rénove des toits en surplomb, assure le montage et la maintenance de pylônes et de haubans. Lors de la construction d'autoroutes ou de ponts, il grimpe le long des falaises pour installer filets de protection ou procédés de dynamitage.

## Conditions de travail

**Des risques maîtrisés**
Avant toute chose, le cordiste est responsable de sa propre sécurité : il doit calculer les risques, connaître son matériel et respecter les normes réglementaires. Casque, chaussures, gants et harnais antichute composent son équipement de protection.

**Jamais seul**
Sur les chantiers, le cordiste travaille toujours avec d'autres cordistes, souvent en binôme. Tous sont sous la responsabilité d'un chef d'équipe. Ce dernier, un professionnel expérimenté, organise le travail et veille à la sécurité des ouvriers, pour lesquels bénéficier d'un solide encadrement est fondamental.

**Même à l'étranger**
Plus de 300 sociétés spécialisées dans les travaux d'accès difficile font appel aux compétences d'ouvriers cordistes. Ces PME prennent en charge différents chantiers à la demande des entreprises de construction. Si elles interviennent d'abord à l'échelle nationale, leur expertise reconnue leur ouvre les portes des chantiers internationaux. Un cordiste français peut ainsi être envoyé en mission à l'étranger.

## Vie professionnelle

**BTP, industrie et spectacles**
Ses compétences sont utilisées surtout dans le bâtiment, l'industrie, les travaux publics ainsi que pour la rénovation et la restauration des monuments historiques. Mais la demande s'est étendue à d'autres domaines : travaux publics, nettoyage, maintenance industrielle, événements, spectacles, rénovation et restauration de monuments historiques...

**Un métier... en pleine ascension**
Les besoins en cordistes ne cessent de croître. Depuis dix ans, le chiffre d'affaires des entreprises spécialisées dans les travaux en hauteur augmente en moyenne de 30% par an! Dans le bâtiment, ils sont 250 employeurs pour 4 000 salariés.

**Salaire du débutant**
Entre **1 500** et **3 000** euros brut par mois.

## Compétences

**Professionnel passionné**
Les cordistes sont avant tout des professionnels du bâtiment maîtrisant parfaitement leur métier d'origine. Et, ensuite seulement, des passionnés de «la grimpe».

**Sportif et responsable**
Les techniques de travail sur cordes relèvent de l'exploit sportif. Grimper le long des façades, travailler suspendu en l'air, nécessitent une solide condition physique. Cette activité risquée exige de la concentration et une attention constante... et exclut ceux qui ont le vertige. Une attention particulière doit être apportée à la sécurité.

***Source ONISEP – www.onisep.fr***

## LA SITUATION ACTUELLE

Un titre professionnel n'est pas OBLIGATOIRE pour postuler à un emploi dans le secteur des travaux sur cordes.
Par contre, le décret 2004 – 924 du Conseil d'Etat modifiant le code du travail Français, précise que les travailleurs utilisant des techniques d'accès et de positionnement au moyen de cordes doivent recevoir une formation adéquate et spécifique aux opérations envisagées et aux procédures de sauvetage.

## VALIDATIONS

Une validation conjointe entre le CRET et le Syndicat National des Guides de Montagne (commission Travaux sur Cordes) donne lieu à une **évaluation des compétences du stagiaire** en adéquation avec la réglementation Européenne en vigueur.

Une évaluation de compétence par le DPMC donne lieu à une **validation CQP 1 ouvrier cordiste.**

## LES CQP…EN QUELQUES MOTS

CQP ouvrier cordiste Niveau 1

*"Le CQP ouvrier cordiste niveau 1 s'adresse aux personnes désirant entrer dans la profession sans aucune expérience professionnelle de cordiste. Il a pour but une acquisition des techniques minimales de déplacements sur cordes. Les personnes ayant obtenue la certification pourront évoluer dans le métier en étant autonomes vis à vis de leur propre sécurité. Des techniques allégées de déplacements sur cordes dynamiques, de levage et de secours sont incluses aussi dans ce niveau. Nous espérons vivement que ce niveau 1 sera rendu obligatoire pour travailler dans la profession. Des équivalences sont mises en place pour accéder directement à la certification pour les personnes diplômées guide de haute montagne, du brevet d'état de spéléologie et d'escalade. Un système de validation des acquis de l'expérience est en place pour les cordistes ayant plus de 3 ans de pratique ou 4800 h afin d'obtenir le niveau 1." - **Source SFETH***

# ETAPES DE LA FORMATION
# ET DES VALIDATIONS TRAVAUX SUR CORDES

**UF 1**
Acquisition des techniques de progression sur cordes fixes

↓

**UF2**
Développement des techniques d'ancrages
et amarrages de cordes en bâtiment BTP et industrie

↓

**UF 3**
Mise en œuvre de techniques de cordes particulières

↓

**UF 4**
Situations professionnelles

↓

**VALIDATION**
**Sauveteur Secouriste du Travail**

↓

**UF 5**
Mise en œuvre d'une opération de secours

↓

**VALIDATION conjointe**
**CRET + Syndicat National des Guides de Hte Montagne**

**VALIDATION**
**Epreuve de certification organisée par le DPMC***
**CQP 1 ouvrier cordiste**

*** association Développement et Promotion des Métiers sur Cordes**

# NOS FORMATIONS
# Travaux sur Cordes – Calendrier 2009

Pour ceux qui souhaitent commencer et recevoir dès maintenant une formation aux Travaux sur Cordes, conforme au décret 2004 – 924 du Conseil d'Etat modifiant le code du travail Français (N° 65-48 du 8 janvier 1965), pour devenir CORDISTE.

Le CRET vous propose :

| Dates | Inscriptions | Validations |
|---|---|---|
| Lundi 14 septembre 2009<br>au jeudi 8 octobre 2009<br><br>Examen du CQP :<br>vendredi 9 octobre 2009 | Téléphone, courrier ou e.mail dès mars 2009 | 1. Validation conjointe entre le CRET et le Syndicat National des Guides de Haute Montagne (commission TSC) qui donne lieu à une évaluation des compétences du stagiaire en fin de formation.<br><br>2. Evaluation de compétence par le DPMC qui donne lieu à une validation CQP 1 ouvrier cordiste.<br><br>3. Diplôme de Sauveteur Secouriste du Travail. |
| Lundi 17 mai 2010<br>au jeudi 10 juin 2010<br><br>Examen du CQP :<br>vendredi 11 juin 2010 | Téléphone, courrier ou e.mail dès octobre 2009 | |
| Lundi 14 juin 2010<br>au jeudi 8 juillet 2010<br><br>Examen du CQP :<br>vendredi 9 juillet 2010 | Téléphone, courrier ou e.mail dès octobre 2009 | |

LE TEXTE DU JOURNAL OFFICIEL FRANCE SUR :
http://www.cdg80.fr/fichiers/615/decret%20travail%20en%20hauteur.pdf

Pour tous renseignements : montagne@cret-cci.com
© CRET janvier 2009 tout droit réservé